



INFO DROITS VICTIMES

VICTIME D'UNE INFRACTION PÉNALE
OU DE FAITS AYANT ENTRAÎNÉ DES DOMMAGES ?
INFO-DROITS-VICTIMES EST LÀ POUR VOUS AIDER



LE SERVICE INFO-DROITS-VICTIMES, CRÉE EN 1981, ACCUEILLE TOUTE PERSONNE VICTIME D'INFRACTION PÉNALE POUR L'INFORMER SUR SES DROITS ET METTRE EN ŒUVRE UN ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE ET PSYCHOLOGIQUE.
LE SERVICE INFO-DROITS-VICTIMES EST AGREE DEPUIS LE 25 JUILLET 2020 EN QUALITE D'ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES PAR LE MINISTERE DE LA JUSTICE.

VOUS OU L'UN DE VOS PROCHES ÊTES VICTIME D'UNE INFRACTION PÉNALE OU DE FAITS AYANT ENTRAÎNÉ DES DOMMAGES

- Agressions, violences conjugales et intrafamiliales.
- Infractions à caractère sexuel : viols, atteintes sexuelles.
- Homicides : meurtres, assassinats.
- Catastrophes collectives : explosions, attentats...
- Menaces, discrimination, harcèlement.
- Atteintes aux biens : vol, abus de confiance, escroquerie.
- Accidents de la circulation avec dommages corporels et/ou matériels...

VOUS POUVEZ PRENDRE CONTACT

- Que vous soyez victime directe ou indirecte.
- Que vous soyez majeur ou mineur.
- A tout moment de la procédure judiciaire.
- Que vous ayez déposé plainte ou non.
- Que les faits soient récents ou anciens.

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DE JURISTES ET PSYCHOLOGUES FORMÉS EN VICTIMOLOGIE VOUS PROPOSE :



Une écoute bienveillante, un accueil confidentiel et gratuit.



Une évaluation socio-judiciaire sur les démarches à engager.



Une information juridique sur vos droits, les procédures à mettre en œuvre, les voies de recours...



Un soutien psychologique pour pouvoir « déposer les émotions » liées à l'évènement, prévenir le risque de stress post- traumatique.



Une orientation sur un réseau de partenaires spécialisés en fonction des problématiques : avocats, médecins, services sociaux, associations...



Un accompagnement dans le cadre des audiences (comparution immédiate, cour d'assises...)

PERMANENCES D'AIDE AUX VICTIMES

ENTRETIENS GRATUITS ET CONFIDENTIELS DANS LE CADRE DE PERMANENCES
DE PROXIMITÉ SUR LES RESSORTS DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LYON
ET DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE.

PERMANENCES SUR LE RESSORT DU TJ DE LYON

SANS RENDEZ-VOUS

LYON 3

BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES

TGI de Lyon - 67, rue Servient

SUR RENDEZ-VOUS

LYON 7

INFO-DROITS-VICTIMES

17, rue Crépet

04 78 60 00 13

LYON 8

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

32, avenue Jean-Mermoz

04 78 74 00 42

LYON 9

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

1, rue du Chapeau Rouge

04 72 85 67 90

VAULX-EN-VELIN

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

9 place Gilbert Boissier

04 37 45 12 40

GIVORS

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

6, rue Jacques Prévert

04 78 07 41 00

VÉNISSIEUX

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

18, rue Jules Ferry

04 72 90 18 20

SAINT-PRIEST

AIDE AUX VICTIMES

40, rue Georges Sand

04 72 28 40 65

SAINT-FONS

POINT D'INFORMATIONS JURIDIQUES

5, allée du Merle Rouge

04 72 09 02 00

LE MAS ASSURE UN SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES SUR LE RESSORT DU TJ DE VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

Pour plus d'informations

TANDEM

AIDE AUX VICTIMES

427 rue Dechavanne

69400 Villefranche-sur-Saône

04 81 04 11 90

accueil.tandem@gmail.com



L'association Le MAS

a été fondée en 1961 à Lyon et a pour objet :

- L'accueil, l'accompagnement et l'aide aux personnes en situation de vulnérabilité, en coopération avec les autorités et les acteurs de solidarité, de santé et de justice.
- La recherche et la sensibilisation sur les situations des publics en difficulté.

L'association gère plusieurs services sur le territoire du Rhône dans les domaines :

- Aide aux victimes et accès au droit
- Précarité et vulnérabilité
- Santé et addiction
- Handicap et inclusion

INFO-DROITS-VICTIMES

17 rue Crépet

69007 Lyon

T 04 78 60 00 13

infodroitsvictimes@mas-asso.fr

Métro B : Place Jean Jaurès - Bus C 7 : Crépet



www.mas-asso.fr

AVEC LE SOUTIEN



LE MAS EST ADHÉRENT À

ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

GRAND LYON
la métropole

VILLE DE LYON

VILLE DE SAINT-PIERRE

ville de venissieux

Saint-Fons

vaulx-en-velin

feyzin
VILLE DU GRAND LYON

Givors
Rhône